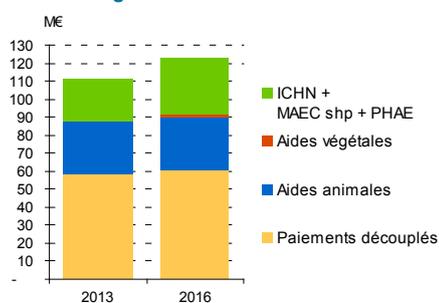


Réforme de la PAC : bilan mi-parcours pour le département de la Creuse

Entre 2013 et 2016, le montant de l'enveloppe PAC (pilier 1 et ICHN) a augmenté. Les exploitations bénéficiaires sont moins nombreuses mais s'agrandissent et le nombre de GAEC progresse, même si la forme individuelle reste très majoritaire. Les montants moyens à l'hectare augmentent, de même que les montants moyens par exploitation.

Les montants des paiements découplés progressent. La convergence des paiements de base et la transparence GAEC pour les paiements redistributifs sont favorables aux exploitations du département. Dans le même temps, l'augmentation de l'ICHN a surtout bénéficié aux élevages herbivores, très présents sur le département.

Montant global des aides PAC 2013 - 2016



Sources : Agreste - traitement de données ASP

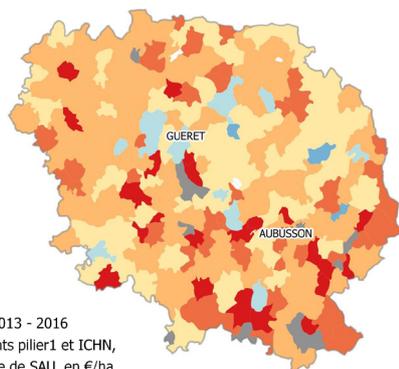
Précision : Les montants 2013 et 2016 portent sur le premier pilier et l'ICHN, en incluant la PHAE en 2013, les MAEC SHP en 2016 (estimations SSP) mais **hors assurances récoltes** et hors aides exceptionnelles en 2013. La Discipline Financière est retirée des montants mais il n'est pas tenu compte de son remboursement. Les paiements 2016 sont ceux dus et versés par l'ASP en février 2018, hors remboursement de la DF 2015.

Évolution des aides PAC 2013 - 2016

	2013	2016	% évolution
Montant PAC Pilier 1 + ICHN (+ MAEC shp) + PHAE (€)	111 595 687	122 910 031	10,1
Nombre d'exploitations bénéficiaires	3 750	3 524	-6,0
Montant moyen par exploitation (€)	29 759	34 878	17,2
SAU (ha)	314 701	315 782	0,3
Montant moyen par hectare (€)	355	389	9,8
Remboursement de la discipline financière 2015 (€)		1 116 702	

Source : Agreste - traitement de données ASP

Évolution des aides PAC à l'hectare, par commune

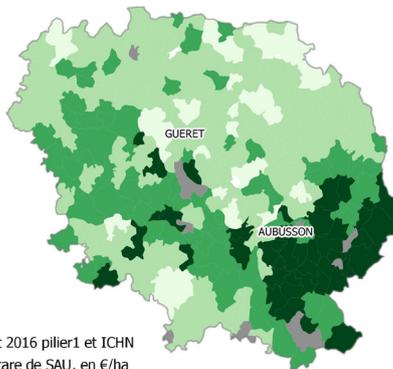


Evolution 2013 - 2016 des montants pilier1 et ICHN, par hectare de SAU, en €/ha

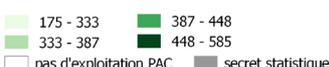


© IGN - Source : Agreste - traitement de données ASP

Montant des aides PAC à l'hectare, par commune en 2016



Montant 2016 pilier1 et ICHN par hectare de SAU, en €/ha



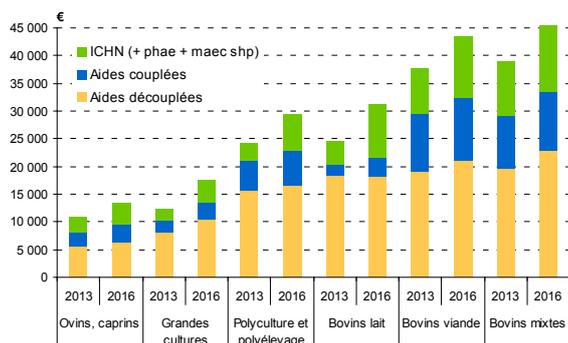
© IGN - Source : Agreste - traitement de données ASP

Taille et forme juridique des exploitations bénéficiaires de la PAC premier pilier et ICHN (nombre, ha, % exploitations)

	2013	2016
Exploitations	3 750	3 524
Exploitants	4 932	4 703
SAU moyenne (en ha)	84	90
Moins de 50 ha de SAU	37%	36%
Plus de 100 ha de SAU	36%	40%
Exploitations individuelles	69%	65%
GAEC	19%	24%
EARL	10%	9%
SCEA	1%	1%

Source : Agreste - traitement de données ASP

Aides PAC pour les principales OTEX (orientations technico économiques), montants moyens par bénéficiaire



Source : Agreste - traitement de données ASP

Impact sur les 3 054 exploitations présentes à la fois en 2013 et en 2016

Évolution médiane des aides PAC par exploitation : +1 515 €
Gain supérieur à 3 045 € pour 25 % des exploitations
Perte supérieure à 115 € pour 25 % des exploitations

15 % des exploitations ont perdu plus de 10 % d'aides par rapport à 2013 et 48 % ont gagné 10 % ou plus.

Les aides ont augmenté pour la majorité des exploitations quelle que soit leur orientation économique (augmentation des paiements découplés et de l'ICHN).

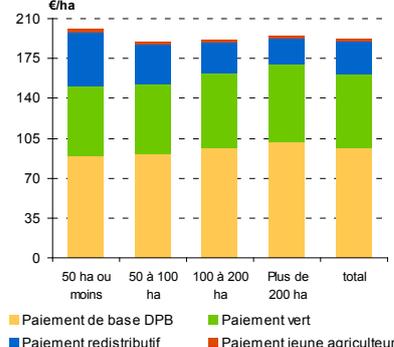
Les exploitations spécialisées en bovin viande représentent 60 % des exploitations bénéficiaires de la PAC en 2013 et 2016. Pour les trois quarts d'entre elles, les aides ont augmenté.

Aides découplées en 2013 et 2016

	Montant (€)	Bénéficiaires	Moyenne par bénéficiaire (€)
Paiement découplé 2016	60 744 608	3 513	17 291
Paiement de base DPB	30 255 684	3 513	8 612
Paiement vert	20 588 928	3 513	5 861
Paiement redistributif	9 250 806	3 513	2 633
Paiement Jeune agriculteur	649 190	308	2 108
Paiement découplé 2013	58 250 832	3 730	15 617
% évolution 2013 à 2016	4,3%	-5,8%	10,7%

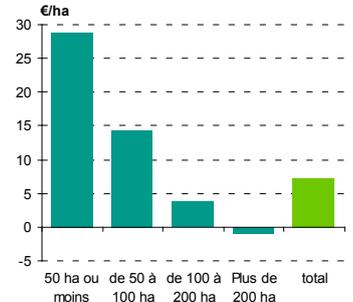
Source : Agreste - traitement de données ASP

Montant moyen par hectare des aides découplées en 2016, par taille de SAU



Source : Agreste - traitement de données ASP

Évolution des montants moyens par hectare des aides découplées entre 2013 et 2016, par taille de SAU



Source : Agreste - traitement de données ASP

► La convergence des paiements couplés vers la moyenne nationale est globalement favorable aux exploitations du département.

Aides couplées en 2013 et 2016

	Montant total (€)			Bénéficiaires			Moyenne par bénéficiaire (€)		
	2013	2016	% évolution	2013	2016	% évolution	2013	2016	% évolution
Aides animales	29 346 057	29 391 635	0%	2 846	2 565	-10%	10 311	11 459	11%
dont vaches allaitantes (PMTVA en 2013, ABA en 2016)	27 712 204	27 555 311	-1%	2 608	2 316	-11%	10 626	11 898	12%
veaux sous la mère et bio	50 763	40 907	-19%	96	80	-17%	529	511	-3%
lait (montagne en 2013, ABL en 2016)	270 591	339 505	25%	103	142		2 627	2 391	
ovins	1 205 156	1 343 913	12%	362	341	-6%	3 329	3 941	18%
Aides végétales (protéines)	52 186	1 162 528		47	598		1 110	1 944	75%
Total aides couplées	29 398 243	30 554 163	4%	2 851	2 587	-9%	10 312	11 811	15%

Source : Agreste - traitement de données ASP

Perspectives pour 2019

En 2019, les paiements de base auront convergé vers un montant moyen national. La part des paiements redistributifs (sur les 52 premiers hectares) devrait augmenter et celle des paiements de base diminuer.

Le transfert budgétaire du premier pilier vers le second pilier implique une baisse du montant des aides découplées et impactera toutes les exploitations. L'enveloppe allouée aux aides couplées, perçues par les trois quarts des bénéficiaires de la PAC du département, va diminuer. Le montant transféré sera redistribué aux exploitations percevant l'ICHN, les aides bio et l'assurance récolte. En Creuse, 73 % des exploitations perçoivent l'ICHN.

En 2019, l'ensemble du département restera en zone défavorisée.

Montants ICHN+PHAE(+MAEC shp estimée) en 2013 et 2016

	2013	2016	%
Montagne			
Montant total (€)	11 613 687	13 735 091	18,3
Bénéficiaires	840	834	-0,7
Montant moyen (€)	13 826	16 469	19,1
Piémont			
Montant total (€)	6 858 785	9 149 573	33,4
Bénéficiaires	868	838	-3,5
Montant moyen (€)	7 902	10 918	38,2
ZDS			
Montant total (€)	5 278 532	8 726 597	65,3
Bénéficiaires	903	910	0,8
Montant moyen (€)	5 846	9 590	64,1
PHAE seule			
Montant total (€)	195 607		
Bénéficiaires	77		
Montant moyen (€)	2 540		

Source : Agreste - traitement de données ASP

Impact du nouveau zonage pour l'ICHN en 2019

zonage ZDS

commune :
■ restante
■ montagne



© IGN - Source : Agreste - traitement de données ASP

Pour en savoir plus :

« Réforme de la PAC de 2015 en Nouvelle-Aquitaine : réorientation des aides en faveur de l'élevage », Analyses & Résultats numéro 45 - Août 2017
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Subventions>
 Tableaux de données téléchargeables, PAC 2015 et 2016 Nouvelle-Aquitaine

Pilier 2 : Aides à l'agriculture biologique et assurance récolte

	Montant total (€)		Bénéficiaires		Montant moyen (€)	
	2013	2015	2013	2015	2013	2015
Conversion AB	428 387	649 548	55	59	7 789	11 009
Maintien AB	324 817	547 296	80	74	4 060	7 396
Assurance récolte	57 746	75 919	179	121	323	622

Source : ASP - Montants payés au 01/09/2018 - non définitifs

Pilier 2 : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

	Montant total (€)	Bénéficiaires	Montant moyen (€)
2015 : MAEC	1 541 832	211	7 307
dont Systèmes polyculture élevage herbivores	1 166 201	99	11 780
dont Localisées surfaciques	259 132	74	3 502
dont Protection des races menacées de disparition	34 240	26	1 317
2013 : MAE	1 430 040	251	5 697

Autres MAEC en 2015 : Localisées linéaires et ponctuelles, API (protection des abeilles)

Source : ASP - pour 2015 : Montants payés au 01/09/2018 - non définitifs

► Pour toutes les aides du second pilier (hors ICHN), seuls les montants 2015 sont disponibles. La MAEC Système herbager et pastoral (SHP) a été estimée pour 2016.

©AGRESTE
2018
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
 et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 5
 Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
 Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Philippe de GUENIN
 Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN
 Rédactrice en chef : Catherine LAUDAUD
 Rédactrice : Catherine BEAUDEMOULIN
 Composition - Impression : SRISET Nouvelle-Aquitaine
 Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114

